



Regroupement familial passeport talent

Par Meryam

Bonjour, mon mari a eu un avis favorable et un récépissé de demande de passeport talent valable depuis le 02/02/2024. Je voudrais donc déposer une demande de regroupement familial sur place grâce à son passeport talent mais je ne sais pas si le récépissé suffit pour que je puisse entamer la procédure ou j'attends qu'il retire son titre ? Merci d'avance

Par isernon

bonjour,

c'est à votre mari de faire la demande de regroupement familial.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166
[/url]

salutations

Par kang74

Bonjour

Il y a une procédure plus simple quand on est conjoint ou enfants :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35792]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35792
[/url]

Par Meryam

Je pense que je n'ai pas bien formulé ma question je suis en France déjà et j'ai un titre de séjour valide jusqu'à avril donc je dois renouveler moi-même mon titre. Ma question est ce que je dois attendre que mon mari retire son titre de la préfecture ou le récépissé suffit ? Merci

Par kang74

Tout est dans le lien que je vous ai donné .

Et il ne s'agit pas de regroupement familial mais de famille accompagnante .

A faire dans les deux mois précédant votre fin de titre de séjour (tel que marqué dans le lien)